



Prestation compensatoire

Par **Rachalan**, le **01/07/2019** à **17:58**

Je me trouve confronté à un problème de calcul de prestation compensatoire, et j'ai examiné les divers modes de calcul. Toutefois, il se trouve que depuis ma séparation (6 ans) c'est moi qui élève notre fille commune, et que je continue, alors qu'elle est devenue majeure sans emploi, étudiante et totalement à ma charge. Comment intervient le cas échéant cette "personne à charge" qu'est ma fille dans le calcul ?

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **01/07/2019** à **22:44**

Bonjour

Pour votre fille c'est une question de pension ou devoir alimentaire, pas de prestation compensatoire.

Si le juge estime qu'elle doit être augmentée, il l'augmentera. A vous d'en faire la demande.